

Electricité et Eaux de Madagascar (EEM)

Société anonyme

38, rue Croix des Petits Champs

75001 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Exponens Conseil & Expertise
20, rue Brunel
75017 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Electricité et Eaux de Madagascar (EEM)

Société anonyme

38, rue Croix des Petits Champs
75001 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Electricité et Eaux de Madagascar

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation et créances rattachées

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 14 932 Keuros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note « C. c Participations et créances rattachées » et « D.2 Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction des capitaux propres, des perspectives de rentabilité des sociétés et de la valeur probable de négociation.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la part de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas au cours de bourse, à une quote-part de situation nette ou à la valorisation des actifs détenus par les participations concernées.

Compte tenu de l'importance de ce poste au regard du bilan et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments comme notamment la valorisation des actifs détenus par les participations concernées, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable des valeurs d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, et selon les titres concernés à :

- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés le cas échéant.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- Vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans le cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EEM par les assemblées générales du 19 décembre 2011 pour le cabinet Deloitte et Associés et du 23 juin 2016 pour le cabinet EXPONENS Conseil & Expertise.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Exponens Conseil & Expertise dans la 6ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, 7 octobre 2022

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

DELOITTE & ASSOCIES

Nathalie LUTZ
Associée



Bénédicte SABADIE
Associée

Electricité et Eaux de Madagascar

Société Anonyme au capital de 14.234.997,50 Euros
Siège social : 38, rue Croix des Petits Champs 75001 Paris

RCS Paris B 602 036 782

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

1 - BILAN ACTIF

En K euros	Montant net au		Variation		Notes
	31.12.2021	31.12.2020	Euros	%	
Concessions, brevets, licences					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres immobilisations corporelles	14	10	4	39%	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14	10	4	39%	
Titres de participation	14 932	20 241	-5 309	-26%	
Créances rattachées à des participations	2 805	2 309	496	21%	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières		10	-10	-100%	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 737	22 560	-4 823	-21%	2
ACTIF IMMOBILISE	17 752	22 571	-4 819	-21%	1
Créances clients et comptes rattachés	34	68	-33	-49%	
Autres créances	121	134	-12	-9%	3
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	2 646	154	2 492	1614%	
Charges constatées d'avance	20	15	5	30%	
ACTIF CIRCULANT	2 822	371	2 451	660%	
Ecart de conversion Actif	1 356	1 568	-212	-14%	
TOTAL	21 929	24 510	-2 581	-11%	

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.

2 - BILAN PASSIF

En K euros	31.12.2021	31.12.2020	Variation		Notes
			Euros	%	
Capital	14 235	14 235			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 041	5 041			
Réserve légale	3 080	3 080			
Réserves réglementées	5 579	5 579			
Autres réserves	2 211	2 211			
Report à nouveau	-9 796	-6 408	-3 388	53%	
Résultat en instance d'affectation		-3 253			
Bénéfice (Perte) de l'exercice	-2 748	-135	-2 613	1938%	
CAPITAUX PROPRES	17 602	20 349	-2 748	-14%	6
Provisions pour risques	1 338	1 566	-229	-15%	
Provisions pour charges	828	624	204	33%	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 166	2 190	-25	-1%	7
Emprunts auprès des établissements de crédit				-100%	8
Emprunts et dettes financières divers	855	825	30	4%	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	953	934	19	2%	
Dettes fiscales et sociales	216	152	64	42%	
Autres dettes	120	57	63	110%	
Produits constatés d'avance					
DETTES	2 144	1 968	175	9%	
Ecart de conversion Passif	18	2	17		
TOTAL	21 929	24 510	-2 581	-11%	

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.

3 - COMPTE DE RESULTAT

En K euros	31.12.2021	31.12.2020	Variation		Notes
			Euros	%	
Chiffre d'Affaires	97	49	48	99%	
Reprise sur provisions et transferts de charges	4	40	-36	-90%	
Autres produits					
PRODUITS D'EXPLOITATION	101	89	12	14%	
Autres achats et charges externes	1 425	952	474	50%	
Impôts, taxes et versements assimilés	16	9	7	76%	
Salaires et traitements	167	109	58	53%	
Charges sociales	118	62	56	90%	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	1	2		-28%	1
Dotation aux dépréciations sur actif circulant	19	25	-6	-25%	
Autres charges	80		80		
CHARGES D'EXPLOITATION	1 828	1 159	668	58%	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 727	-1 071	-656	61%	
Produits financiers	296	1 608	-1 312	-82%	
Charges financières	1 039	441	598	136%	
RESULTAT FINANCIER	-743	1 167	-1 910	-164%	21
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-2 470	96	-2 566	-2668%	
Produits exceptionnels	14 520	644	13 876	2154%	
Charges exceptionnelles	14 799	875	13 923	1591%	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-278	-231	-47	20%	22
Impôt sur les bénéfices					
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	-2 748	-135	-2 613	1938%	

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.

4 - TABLEAU DE FINANCEMENT

En K euros	31.12.2021	31.12.2020	Variation		Notes
			K Euros	%	
Résultat de l'exercice	-2 748	-135	-2 613	1938%	
Impact des différences de change	31	-35			
Dotations (reprises) nettes d'amortissements & de provisions	-8 949	-904	-8 046	891%	
(Plus-values), moins-values de cession	10 063	3	10 060		
Charges et (produits d'intérêts)	-67	-66	-2	3%	
IS					
Capacité d'autofinancement hors IS et intérêts	-1 671	-1 135	-535	47%	
Variation du fonds de roulement	172	558	-386	-69%	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	-1 498	-577	-921	160%	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles & corporelles	-5	-1	-4		1
Acquisitions d'immobilisations financières		-10	10	-100%	2
Dépôts reçus	-6		-6		
Cessions d'immobilisations financières	4 458	46	4 412		2
Variation du BFR hors exploitation	-5	8	-13		
Variation des comptes courants Groupe hors ME (*)					
encaissement	40	36	4	10%	2
décaissement	-533	-1	-532	53191%	2
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	3 948	78	3 871	4980%	
Apports en Comptes Courants d'actionnaires	40	650	-610		
Intérêts payés		1	-1		
Intérêts reçus	1				
FLUX PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS DE FINANCEMENT	41	650	-609		
VARIATION DE TRESORERIE	2 492	151	2 341	1553%	
Trésorerie nette à l'ouverture	154	4	151	4124%	
Transfert de trésorerie à immobilisations financières					
Impact des différences de change					
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	2 646	154	2 492	1614%	

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers.

5 - ANNEXE

Conditions d'arrêté des comptes

Par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris du 7 février 2020, la SELARL BCM, prise en la personne de Maître Eric BAULAND, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire avec pour mission de gérer et d'administrer la Société avec les pouvoirs les plus étendus (ci-après l'«Administrateur Provisoire »).

Cette ordonnance a précisé que :

L'Administrateur Provisoire aurait pour mission de gérer et d'administrer la Société avec les pouvoirs les plus étendus, conformément aux lois et usages du commerce ;

Il disposerait des pouvoirs que la loi et les décrets en vigueur confèrent au conseil d'administration d'une société anonyme ou à son Président ou à son directeur général ;

Compte tenu des difficultés de trésorerie de la Société, l'Administrateur Provisoire a ensuite sollicité et obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au profit de la Société par jugement du 15 avril 2020, avec la désignation de la SCP THEVENOT PARTNERS, prise en la personne de Maître Christophe THEVENOT, en qualité d'Administrateur judiciaire avec mission d'assistance (ci-après l'« Administrateur Judiciaire ») et de la SCP BROUARD-DAUDE, prise en la personne de Maître Xavier BROUARD, en qualité de Mandataire judiciaire.

La mission de l'administrateur Provisoire a pris fin le 7 août 2021.

Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2021 a nommé Mme Tronconi Présidente et Directrice Générale de la société à effet du lendemain de la cessation des fonctions de l'Administrateur Provisoire.

Les comptes au 31 décembre 2021 ont ainsi été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 septembre 2022 avec les rappels suivants :

- Leur arrêté a été effectué dans un contexte extrêmement contentieux sur la foi des informations que le Conseil a pu réunir, notamment de l'Administrateur Provisoire en charge précédemment de la gestion de la société ;
- Le Conseil d'Administration n'avait pas la charge de la gestion de la Société sur la totalité de la période ;
- Le Conseil d'Administration se fonde sur les informations financières et de gestion communiquées par les salariés, l'expert-comptable de la Société et ses différents conseils, informations dont ils supposent qu'elles sont sincères et, à tous égards, exactes et complètes ;

Les résultats reposent sur les informations recueillies des sociétés filiales Les Vergers et SAIPPPP, ainsi que des sous-filiales que SAIPPPP détient. Il convient de préciser que :

- La société Les Vergers relève du pouvoir de gestion du Conseil d'Administration depuis le 10 janvier 2022.
- Les sociétés SAIP et PCDPC relèvent du pouvoir de gestion du Conseil d'Administration depuis le 13 août 2021. Les autres sous filiales de SAIP ne relèvent de sa gestion que depuis fin mars 2022 pour GRANDIDIERITE et depuis mi-juin 2022 pour AGAU, SOUMAYA et ESPALMADOR.

A Faits caractéristiques de la période

Les principales opérations de l'exercice ont porté sur :

A.1 Structure

Dans le cadre des litiges entre actionnaires d'EEM, un Administrateur Provisoire a été nommé le 7 février 2020 pour la société EEM par le Président du Tribunal de commerce de Paris. Sa mission s'est terminée le 7 août 2021. Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2021 avait nommé Mme Tronconi Présidente de la société à effet du lendemain de la cessation des fonctions de l'Administrateur Provisoire.

Depuis le 15 avril 2020, le Président du Tribunal de commerce de Paris a ouvert au bénéfice d'EEM une procédure de sauvegarde avec période d'observation de six mois. A la suite de différents reports, un plan de sauvegarde a été adopté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris le 22 février 2022.

La liste des créances admise dans le cadre de la procédure de sauvegarde n'est pas encore définitivement arrêtée, des litiges restant en cours. Une synthèse figure ci-dessous :

Dettes à la date de la Sauvegarde	Comptabilisées	Non produites	Acceptées	Refusées	En attente
Provisions pour charges	512	2	180		330
Emprunts et dettes financières divers	665	302	102		261
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	475	18	303	153	
Dettes fiscales et sociales	97	15	46	10	26
Autres dettes	12	7	5		
Total	1 760	344	635	163	617

Les litiges suivants restent pendants :

Avec Monsieur Nollet quant aux actions gratuites et à sa révocation qu'il estime abusive,

Avec Monsieur Gontier (créance salariale, attribution d'actions)

A.2 Gascogne

Au 31/12/2021, le Groupe Gascogne présentait un résultat net consolidé positif de 13 M€ (8,3 M€ au 31/12/2020). Ses capitaux propres se montaient à 158 M€ (143 M€ au 31/12/2020).

EEM a cédé 909.566 titres Gascogne au cours de l'exercice pour un prix de 3.555 K€. La valeur brute de ces titres était de 11.597 K€ lesquels étaient dépréciés à hauteur de 7.958 K€ au 31/12/2020. Il s'en est suivi une perte de 83 K€ sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 laquelle est inscrite en résultat exceptionnel.

Au 31 Décembre 2021, EEM détient 2.992.521 titres Gascogne, soit 12,3 % du capital (3.902.090 au 31/12/2020), ce qui représente une valeur de 19,4 M€ des capitaux propres. Le cours de bourse est de 3,74 € au 31/12/2021 (4 € au 31/12/2020), soit une valeur boursière pour la quote-part d'EEM de 11.192 K€ (15.608 K€ au 31/12/2020), valeur nette retenue dans les comptes d'EEM au 31/12/2021. Ainsi en dehors de l'impact de la reprise de dépréciation sur les titres cédés en 2021, une dotation aux provisions de 778 K€ a été constatée sur l'exercice.

A.3 Victoria Angkor

A la suite de la perte du contrôle en décembre 2017, les titres (791 K€), les créances rattachées à des participations (2.486 K€) et les créances clients (405 K€) sont dépréciés à 100%. Cette société n'est plus consolidée.

La société a engagé de multiples procédures tant en France qu'au Cambodge pour recouvrer le contrôle de l'hôtel.

En ce qui concerne le litige avec M. François Gontier relatif à la liquidation d'astreinte, suite à l'arrêt du 4 avril 2019, par prudence aucun profit n'a été constaté dans les comptes au 31/12/2021.

A.4 Investissements immobiliers

A.4.1 SOFILOT

Dans le cadre des opérations immobilières avec la société SOFILOT, EEM a vu son compte courant, rémunéré à 4,5% l'an, augmenté des intérêts de l'exercice (32 K€uros) pour s'établir à 1.005 K€uros au 31/12/2021 (973 K€uros au 31/12/2020). Compte tenu de l'absence de réponse aux demandes de remboursement, des difficultés financières de l'actionnaire principal de SOFILOT et des liens entre les deux sociétés, par prudence, cette créance est entièrement dépréciée depuis le 31/12/2017.

A.4.2 SA Immobilière de la Perle et des Pierres Précieuses (SAIPPP) et ses filiales

Via SAIPPP et les filiales de celle-ci, EEM détient plusieurs actifs immobiliers :

- Une partie d'un immeuble à Paris,
- Un immeuble à Lima au Pérou,
- Une indemnité d'immobilisation.

A.4.2.1 Immeuble Parisien

Il s'agit de divers lots d'un immeuble d'une surface pondérée de 875 m2 détenu de longue date qui avait fait l'objet d'un lease back en 2010 sur 15 années.

D'importants travaux de rénovation (à minima) sont à prévoir pour louer ou céder le bien dans de bonnes conditions.

Une expertise en date du 10 septembre 2021 a été réalisée par Mme Roux, expert près de la Cour d'Appel de Paris. Elle valorise ce bien à 10.400 K€ hors droits de mutation.

Au 31 décembre 2021 :

- Un local de 155 m2 est loué à un tiers. Un autre de 86,5 m2 est loué par EEM à titre de siège social depuis début octobre 2021.
- Les échéances de crédit bail restant à payer, y compris la valeur résiduelle et le différé de remboursement obtenu dans le cadre de la crise sanitaire, se chiffrent à 3.023 K€ HT.

A.4.2.2 Immeuble Péruvien

Il s'agit d'un bien acquis mi 2018 à Lima et destiné à procurer des revenus locatifs. Aucun local n'est loué au 31 décembre 2021. Une expertise de février 2022 valorise ce bien 4.052 K€ (valeur en sols convertie au cours du 31 décembre 2021).

Les variations de change et les coûts internes des structures permettant la détention de ce bien ont nécessité chez SAIP la constatation d'une dépréciation des titres de la sous holding détenant l'actif péruvien (valeur brute des titres 3.783 K€ représentant l'investissement initial dépréciés à hauteur de 313 K€).

A.4.2.3 Indemnité d'immobilisation

SAIPPP avait bénéficié de Mme DUCLOIX d'une promesse unilatérale de vente d'un immeuble à Boulogne-Billancourt sous condition suspensive d'obtention par le bénéficiaire d'un permis de construire. Il avait été versé une indemnité d'immobilisation de 450 K€. Différents frais avaient été engagés pour 419 K€. Un litige était né.

La valeur globale de la créance, soit 869 K€ a été ajusté à 400 K€ au 31/12/2021 (Cf. événements postérieurs)

A.4.3 SARL Les Vergers

Cette société détient comme principal actif un prêt de 1.000 K€ en principal à l'origine dont le reste à rembourser hors intérêts est de 595 K€. De multiples procédures judiciaires ont été engagées pour recouvrer cette somme. Elles sont toujours pendantes. La société présente des capitaux propres négatifs de 820 K€. Compte tenu des aléas judiciaires et des perspectives relatifs à cette filiale, il a été jugé prudent de déprécier entièrement au 31 décembre 2021 l'ensemble des titres et créances sur cette société et de constater une provision pour risques pour la part de capitaux propres négatifs qui excède la dépréciation du compte courant, ce qui a conduit à une dépréciation complémentaire chez EEM de 298 K€.

A.5 Casinos

Les 510.000 titres détenus par EEM au 31/12/2020 ont été cédés en mars-avril 2021 à une valeur unitaire de 1,75 € par action, soit pour un total de 892.500 €, valeur qui était retenu dans les comptes au 31 décembre 2020.

B Événements postérieurs

A la date d'arrêté des comptes, la société a encaissé depuis début janvier 2022 1.732 K€ correspondant à la cession de 543.792 titres GASCOGNE.

La direction considère qu'elle a la capacité de céder des actions Gascogne dans un volume et à des valeurs suffisantes et raisonnables au cours des 12 prochains mois et que ces cessions permettront de générer une trésorerie suffisante permettant de garantir la continuité de l'exploitation jusqu'à fin 2023.

Un plan de sauvegarde a été adopté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris le 22 février 2022. Il ordonne le règlement des créances admises et le remboursement des créances restant contestées dans les deux mois de leur admission définitive.

Les créances acceptées (Cf. supra) ont été réglé au cours du 1^{er} semestre 2022 à hauteur de 635 K€. La somme détenue pour garantir le paiement des créances en attente est de 998 K€.

1. Hôtellerie

La société a poursuivi ses actions judiciaires au Cambodge et en France.

Par arrêt du 9 juin 2022, Monsieur François Gontier a été condamné à une nouvelle astreinte liquidée et arrêtée à la date du 20 février 2022 à 7.100 K€.

A la suite d'une décision judiciaire de janvier 2022, le Groupe a pu reprendre partiellement la main sur son actif. Un constat visuel a montré une dégradation importante de l'hôtel. Divers frais ont été engagés par EEM depuis mars 2022 pour parer au plus pressé

Il reste cependant à financer :

- Le règlement d'importantes dettes fournisseurs et les taxes,
- La rénovation à minima de l'Hôtel afin d'éviter une dégradation certaine

Les comptes au 31/12/2021 non audités présentent les principales caractéristiques suivantes :

Chiffre d'affaires 2021 : néant

Dotation aux amortissements : 548 K USD

Résultat de l'exercice : (842) K USD

Actifs non courants : 2.331 K USD

Dont Incorporels 908 K USD et corporels 1.325 K USD

Actifs courants : 2.373 K USD

Dont créance sur Viktoria Angkor Estate 1.145 K USD

Capitaux propres : (3.804) K USD

Passifs non courants : 6.743 K USD

Dont dû à EEM 2.817 K USD

Passifs courants 1.766 K USD

Dont Emprunts 795 K USD et fournisseurs 512 K USD

2. Immobilier

Un protocole a été signé au cours du 1^{er} semestre 2022 avec Mme Ducloix. La société SAIP a reçu la somme de 400 K€ ce qui met fin au litige relatif à l'investissement à Boulogne-Billancourt.

C Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables en vigueur en France.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ainsi que du règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et ANC 2016-07.

Les comptes annuels ont été établis selon la méthode des coûts historiques et ont été établis en appliquant le principe de la continuité (Cf. supra).

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles recouvrent essentiellement des logiciels amortis sur 12 mois.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations selon les méthodes linéaires (L) ou dégressives (D) suivantes :

- Agencements et installations : L sur 3 à 10 ans,
- Matériel de bureau et informatique : L ou D, sur 2 à 5 ans,
- Mobilier de bureau : L sur 3 à 10 ans.

c) Participations et créances rattachées

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges au titre de l'exercice de l'acquisition des titres de participation. Lors de cessions ou d'annulations, les titres de participation sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.) calculé lors de chaque entrée.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés et de la valeur probable de négociation.

d) Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Lors de cessions ou d'annulations, les autres titres immobilisés sont valorisés selon la méthode du « premier entré premier sorti » (P.E.P.S).

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée pour les titres cotés selon le cours de bourse et pour les titres non cotés selon la valeur probable de négociation.

e) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont dépréciées en cas de risque d'irrecouvrabilité.

f) Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non-recouvrement.

g) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

h) Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés, pour leur contre-valeur, en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan sur les lignes « Ecart de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

i) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont relatives principalement aux éléments suivants :

- engagements de versements de rentes pris antérieurement par la Société,
- risques de change,
- risques sur filiales,
- contrôles fiscaux,
- risques sociaux.

j) Consolidation

La société n'est pas consolidée par un autre groupe. En revanche elle établit des comptes consolidés comme tête d'un groupe. Les états financiers consolidés peuvent être obtenus sur le site :

<http://www.eem-group.com/>

D Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, **en milliers d'euros**.

1) Immobilisations

	Au 31/12/20	Augmentation	Diminution	Intérêts	Transfert	Variation de change	Au 31/12/21
Immobilisations Incorporelles	1						1
à déduire : amortissements et dépréciations	-1						-1
Valeur nette							
Immobilisations Corporelles	24	5					29
à déduire : amortissements	-14	-1					-15
Valeur nette	10	4					14
Immobilisations Financières	66 998	533	-14 560	66		198	53 234
à déduire : dépréciations	-44 438	-1 038	9 979				-35 497
Valeur nette	22 560	-505	-4 581	66		198	17 737
TOTAL Valeur brute	67 024	538	-14 560	66		198	53 265
Amortissements et dépréciations	-44 453	-1 039	9 979				-35 513
Valeur nette	22 571	-501	-4 581	66		198	17 752

2) Immobilisations financières

Secteur / société	Valeurs Brutes						Dépréciations				Net Au 31/12/21
	Au 31/12/20	+	-	intérêts	Change	transfert	Au 31/12/20	+	-	Au 31/12/21	
Titres de Participation											
Groupe Gascogne (1)	49 750		-11 597				34 141	778	-7 958	26 961	11 192
Hotels :											
Victoria Angkor Co	791						791			791	
Immobilier :											
Les Vergers	3 696						3 696			3 696	
SNC Paris Croix des Petits Champs	3 738										3 738
SAIP											
Casinos :											
Société Française de Casinos	2 914		-2 914				2 021		-2 021		
Divers	2										2
Sous-Total	60 890		-14 510				40 649	778	-9 979	31 448	14 932
(1) Nombre de titres	3 902 090		-909 566				2 992 524				
Créances rattachées											
Hotels :											
Victoria Angkor Co	2 295				191		2 295	191		2 486	
Immobilier :											
Les Vergers	521	31		6			521	37		558	
SNC Paris Croix des Petits Champs	678	391	-40	8							1 038
SAIP (2)	1 632	111		19	6						1 768
Sous-Total	5 125	533	-40	34	198		2 816	228		3 044	2 805
Autres immobilisations financières											
Dépôts et cautions	10		-10								
Prêt SOFILOT	973			32			973	32		1 005	
Sous-Total	983		-10	32			973	32		1 005	
TOTAL	66 998	533	-14 560	66	198		44 438	1 038	-9 979	35 497	17 737

3) Autres créances

	31.12.2021	31.12.2020
Créances d'exploitation	128	140
Valeur brute	128	140
A déduire : provisions pour dépréciation	7	7
Valeur nette	121	134

4) Produits à recevoir

Les produits à recevoir, inclus dans les postes de l'actif, sont les suivants :

	31.12.2021	31.12.2020
Autres créances	14	14
Total	14	14

5) Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	6 855	6 855	
Créances rattachées à des participations	5 850	5 850	
Prêts	1 005	1 005	
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant	681	681	
Créances clients	533	533	
Autres créances	128	128	
Charges constatées d'avance	20	20	
Total	7 536	7 536	

6) Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

	31.12.2020	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	31.12.2021
Capital	14 235			14 235
Prime d'émission	5 041			5 041
Réserve légale	3 080			3 080
Réserves réglementées	5 579			5 579
Autres réserves	2 211			2 211
Report à nouveau	-6 408	-3 388		-9 796
Résultat en instance d'affectation	-3 253	3 253		
Bénéfice (perte) de l'exercice	-135	135	-2 748	-2 748
Total	20 349		-2 748	17 602

7) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent :	31.12.2021
les pertes de change	1 338
Fiscal	2
Risque sur filiale	261
litiges sociaux dont actions gratuites	565
Soit au total	2 166

Les engagements de retraite, lesquels ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux, sont évalués, au 31 décembre 2021, à 18 K€, selon une méthode prospective en retenant pour le calcul les hypothèses suivantes :

Age de la retraite : 65 ans,
 Turn-over moyen : 0,71 %,
 Revalorisation des salaires : 1 %,
 Actualisation financière : 0,8 %.

8) Emprunts auprès des établissements de crédit

Néant

9) Emprunts et dettes financières divers

Ce poste comprend :

- des dettes diverses pour 10 K€,
- des dettes envers des sociétés liées à d'anciens dirigeants pour 153 K€
- des dettes envers des associés dans le cadre des nouveaux apports en 2020/2021 pour 692 K€

10) Etat des échéances des dettes

ETAT DES DETTES	Montant	A plus d'1an et 5	A plus de 5
	brut	A 1 an au plus	ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	855	855	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	953	953	
Dettes fiscales et sociales	216	216	
Autres dettes	120	120	
Produits constatés d'avance			
Total	2 144	2 144	

11) Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes du passif sont les suivantes :

	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	8	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	436	431
Dettes fiscales et sociales	58	32
Autres dettes	119	57
TOTAL	621	528

12) Etat des provisions

	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021	Non utilisée	Utilisée
Pensions						
Risques généraux	624	261	-57	828	-30	-27
Risques de change	1 566		-229	1 338		-229
Pour risques et charges	2 190	261	-286	2 166	-30	-256
Titres de participation	40 649	778	-9 979	31 448	-9 361	-619
Créances rattachées à des participations	2 816	228		3 044		
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières	973	32		1 005		
Pour dépr. des actifs immob.	44 438	1 038	-9 979	35 497	-9 361	-619
Clients	483	19	-4	499	-4	
Autres créances	7			7		
Valeurs mobilières de placement						
Pour dépr. des actifs circul.	490	19	-4	505	-4	
Total	47 119	1 319	-10 269	38 168	-9 395	-875
Dont :						
Provisions d'exploitation		19	-4			
Provisions financières		1 038	-10 208			
Provisions exceptionnelles		261	-57			

13) Ecart de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation des dettes et créances en devises au cours de clôture et portent principalement sur le dollar américain (Taux au 31 décembre 2021 : 1 €uro = 1,1326 USD - Taux au 31 décembre 2020 : 1 €uro = 1,2271 USD). Ils représentent une perte nette latente de 1.338 K€ provisionnée intégralement.

14) Exposition au risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change sur le dollar américain par ses investissements dans cette devise. Les principales expositions au risque de change sont les suivantes :

	31.12.2021		31.12.2020	
	K\$	K€	K\$	K€
Créances rattachées à des participations	3 367	2 973	3 366	2 743
Disponibilités				
Autres créances (dettes) diverses				
Total	3 368	2 973	3 366	2 743

15) Exposition au risque de taux

Néant.

16) Impôt sur les sociétés

La Société est, depuis le 1^{er} janvier 2004, la Société mère d'un groupe de sociétés intégrées fiscalement. Il a été choisi d'enregistrer les charges d'impôts dans les filiales comme en l'absence d'intégration. Le principe retenu est de conserver dans la Société mère les éventuels profits liés à ce régime d'impôt. Le groupe fiscal dispose, au 31 décembre 2021, d'un déficit d'ensemble reportable de 34 M€ (déficits nés pendant l'intégration fiscale). Par ailleurs, EEM dispose, au niveau individuel, de déficits pré-intégration s'élevant au total à 7,5 M€. Le montant de l'engagement de restitution d'impôt sur les filiales déficitaires intégrées fiscalement s'élève à

764 K€. Aucune provision pour restitution des déficits n'est constatée car le reversement en trésorerie n'est pas estimé probable.

17) Engagements hors bilan

Engagements donnés	2021	2020
Engagement à soutenir financièrement sa filiale VICTORIA ANGKOR COMPANY LTD	mémoire	mémoire
Nantissement des titres SNC PCDPC au titre du crédit-bail souscrit par cette dernière	2 948	3334
Engagements financiers reçus	2021	2020
Néant		

Compte personnel de formation (CPF)

Les droits individuels à la formation acquis par les salariés au 31 décembre 2021 représentent un volume d'heures de formation cumulé de 240 heures. Aucune demande de formation relative à ces droits n'est intervenue à la clôture de l'exercice.

18) Effectif

La société emploie 2 personnes au 31 décembre 2021, soit 1 cadre et 1 employée.

19) Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

	31.12.2021	31.12.2020
Direction (1)	109	137
Conseil d'Administration (2)	189	
Total	298	137
(1) Rémunération inscrite en charges relative aux Administrateurs Provisoire et judiciaire et au Mandataire judiciaire		
(2) Y compris la rémunération de la Présidente		

20) Impôts et taxes

	31.12.2021	31.12.2020
Impôts et taxes français	16	9
Impôts et taxes étrangers		
Total	16	9

21) Détail du résultat financier

	31.12.2021	31.12.2020
Revenus des créances Groupe	34	33
Revenus des créances hors Groupe	33	33
Revenus des obligations		
Autres produits financiers		
Reprises sur provisions (1)	229	1 542
Gains de change		
Produits financiers	296	1 608
Dotation aux provisions (2)	-1 038	-440
Charges d'intérêts Groupe		
Charges d'intérêts hors Groupe		
Pertes de change	-1	
Charges financières	-1 039	-441
Résultat financier	-743	1 167
(1) soit :		
Gascogne		1 249
Victoria Angkor		212
Société Française de Casinos		82
Change	229	
(2) soit :		
Change		-253
Gascogne	-778	
SA Immobilière de la Perle et des Pierres Précieuses		
Les Vergers	-37	-155
Société Française de Casinos		
Victoria Angkor	-191	
Sofilot	-32	-32

22) Détail du résultat exceptionnel

	31.12.2021	31.12.2020
Sur opérations de gestion	36	
Sur opérations en capital	4 447	
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 037	644
Produits exceptionnels	14 520	644
Sur opérations de gestion	-27	-17
Sur opérations en capital	-14 510	-622
Amortissements et provisions	-261	-236
Charges exceptionnelles	-14 799	-875
Résultat exceptionnel	-278	-231

Par nature d'opérations	31.12.2021	
	Charge	Produit
Cession titres SFC	2 914	2 914
Cession titres Gascogne	11 597	11 513
Provision pour litiges	261	57
Divers	27	36
Total	14 799	14 520

A noter : la reprise des dépréciations sur titres GASCOGNE et SFC a été inscrite en résultat exceptionnel au lieu de résultat financier afin de ne pas déséquilibrer les résultats courant et exceptionnel.

23) Eléments concernant les entreprises et les parties liées

- (1) Participations > 50%
- (2) Participations < 50%
- (3) Entités avec dirigeant commun

31/12/2021	(1) Entreprises liées	(2) avec un lien de participation	(3) Parties liées sauf (1) et (2)	(4) autre	(5) = (1) + (2) + (3) + (4) TOTAL
Actif					
Participations (a)	8 226	38 153			46 380
Créances rattachées à des participations (a)	5 850				5 850
Créances clients et comptes rattachés	59			474	533
Autres créances				128	128
Passif					
Emprunts et dettes financières divers			449	407	855
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				953	953
Autres dettes				120	120
Compte de résultat					
Chiffre d'Affaires	97				97
Autres produits					
Autres achats et charges externes	7		109	1 309	1 425
Autres charges			80		80
Produits de participation					
Autres produits financiers hors change & DAP	34			33	67
Charges financières hors change & DAP					

(a) voir détail au § 2

24) Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 97 K€. Il s'agit des refacturations de charges salariales aux filiales.

25) Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 20 K€, concernent des charges d'exploitation. Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2021.

26) Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en K€	31.12.2021		31.12.2020	
	en Charges	Payés	en Charges	Payés
Exponens	66 145	74 320	63 656	79 748
Deloitte	99 479	105 774	117 144	106 027
Total	165 624	180 094	180 800	185 775

28) Tableau des filiales et participations (Montants exprimés en unités monétaires)

SOCIETES		% détenu	Au 31/12/21	Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
			Capital		Brute	Nette	Valeur Brute		
			En Monnaies locales		En Euros	En Euros	En Euros	En Monnaies locales	
	Monnaie								
SAIP (SA)	EUR	96,66	1 170 000	-34 626	3 738 003	3 738 003	1 767 754	0	-47 260
LES VERGERS (SARL)	EUR	100,00	38 112	-857 808	3 696 006	0	558 218	0	-417 123
PARIS CROIX DES PETITS CHAMPS (SNC)	EUR	1,00	20 000	-983 445	400	400	1 037 519	78 581	-184 004
GASCOGNE (Groupe)	EUR	12,30	60 800 000	81 961 000	38 153 246	11 192 067		398 850 000	12 870 000
Etranger :									
VICTORIA ANGKOR CO. (CAMBODGE) (1)	US\$	75,00	1 000 000	-4 804 247	790 555	0	2 486 169	0	-841 998
Total					46 378 211	14 930 470	5 849 660		

NC = non communiqué

(1) non audité

29) Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	1er janvier 2017 au 31/12/2017	1er janvier 2018 au 31/12/2018	1er janvier 2019 au 31/12/2019	1er janvier 2020 au 31/12/2020	1 ^{er} janvier 2021 au 31/12/2021
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	11 862 500	14 234 998	14 234 998	14 234 998	14 234 998
b) Nombre d'actions émises	4 745 000	5 693 999	5 693 999	5 693 999	5 693 999
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par remboursement des ORA	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (y compris les produits accessoires et les produits financiers) (1) (2)	276 188	356 619	210 125	114 009	164 335
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	-5 458 732	-1 202 183	-4 090 889	-1 405 221	-11 697 235
c) Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-2 705 564	-1 919 091	-1 333 870	-134 850	-2 747 767
e) Montant des bénéfices distribués	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
III. RESULTATS PAR ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-1,15	-0,21	-0,72	-0,25	-2,05
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,57	-0,34	-0,23	-0,02	-0,48
c) Dividende versé à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
IV. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	4	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	406 205	106 516	106 628	109 328	167 426
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc ..)	203 111	61 111	59 126	62 170	118 350

(1) Le chiffre d'affaires comprend les prestations de services, les produits accessoires, les produits financiers sur participations et TIAP, les revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement, les produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement.

(2) Chiffre d'affaires dans la définition du plan comptable révisé

230 309 303 263 143 427 48 800 97 093